QUELQUES HABITANTS D'ENTRAINS-SUR-NOHAIN AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

ANSEL Thomas :

- Le 17 janvier 1539 *n.s.*, à la cour des comptes de Paris, un mandement signé Thiboust a été adressé à maître Edmé Fauleau, receveur du domaine du roi au bailliage et en la prévôté d'Auxerre, ordonnant à celui-ci de verser la somme de 67 livres et 8 sols parisis (soit 84 livres et 5 sols tournois) à Jacques Robin, sergent à cheval du guet du roi en la ville de Paris, ceci pour avoir conduit des prisons de la Conciergerie à Paris aux prisons d'Auxerre maître Thomas Ansel et Perrette Gruelle, tous deux inculpés par la cour du parlement de Paris et envoyés à Auxerre pour y être jugés [AD 21, B 2618, folio 63 recto & verso].
- Au début de 1539 *n.s.*, maître Edmé Fauleau, receveur du domaine du roi au bailliage et en la prévôté d'Auxerre, a versé la somme de 64 sols parisis (soit 4 livres tournois) à François Huberson et Jean de Beauvais, sergents royaux au bailliage d'Auxerre, pour s'être rendus ensemble en la ville d'Entrains et s'y être informés de la vie et renommée de maître Thomas Ansel et de son épouse (Perrette Gruelle), retenus prisonniers au château d'Auxerre et accusés « *de crime d'hérésie et secte luthérienne* » [AD 21, B 2618, folio 68 recto & verso].
- Le 22 février 1539 *n.s.*, à la cour des comptes de Paris, un mandement signé Thiboust a été adressé à maître Edmé Fauleau, receveur du domaine du roi au bailliage et en la prévôté d'Auxerre, ordonnant à celui-ci de verser la somme de 32 livres parisis (soit 40 livres tournois) à Pierre Genet, Guillaume Hinnot et Laurent Pourrée, sergents royaux au bailliage d'Auxerre, ceci pour avoir conduit des prisons d'Auxerre aux prisons de la Conciergerie à Paris maître Thomas Ansel et Perrette Gruelle, son épouse, qui ont fait appel de la sentence de mort prononcée contre eux par le bailli d'Auxerre [AD 21, B 2618, folios 65 verso & 66 recto].
- En 1539, maître Edmé Fauleau, receveur du domaine du roi au bailliage et en la prévôté d'Auxerre, a versé la somme de 16 livres et 4 sols parisis (soit 20 livres et 5 sols tournois) à Claude Rabutin, exécuteur de la haute justice à Auxerre, pour avoir mis à exécution la sentence prononcée par le bailli d'Auxerre à l'encontre de maître Thomas Ansel, médecin et chirurgien, et de Perrette Gruelle, son épouse, reconnus coupables « *des blasphèmes hérétiques exécrables par eux dits et proférés contre l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie* » et condamnés à être menés en une charrette depuis les prisons d'Auxerre jusque devant l'église Saint-Etienne dudit lieu et la chapelle Notre-Dame-des-Vertus, ceci pour y « *crier merci, demander pardon à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie, saints et saintes de paradis* », avant d'être ramenés à la place de la Fènerie pour y être brûlés [AD 21, B 2618, folios 69 verso à 70 verso].

BLONDELET Etienne :

- Le 12 décembre 1562, Louis de Blosset a repris la ville d'Entrains dont s'était emparé le capitaine catholique (Girard de) Chevenon au mois de juin précédent, faisant pendre et arquebuser à l'une des portes de la ville le prêtre Etienne Blondelet, accusé de s'être rendu à Auxerre au début du mois de décembre pour y organiser, avec Jacques Creux et l'avocat Edmé Bougault, un prochain massacre de protestants à Entrains [Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 1863 (tome I), pages 85 & 86].

DE LENFERNAT Guillaume :

- Le 29 mars 1429 (mardi d'après Pâques), devant Hugues Derut, notaire à Clamecy (58), Guillaume de Lenfernat (seigneur du Châtel-du-Bois à Entrains) a passé un contrat de mariage avec Jeanne de Sardy. Ce contrat est signalé dans l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par feu Jean Joseph Guillaume de Lenfernat, établi à partir du 21 février 1780 devant Edmé Prix Deschamps, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-285].

DE SARDY Jeanne :

- Le 29 mars 1429 (mardi d'après Pâques), devant Hugues Derut, notaire à Clamecy (58), Guillaume de Lenfernat (seigneur du Châtel-du-Bois à Entrains) a passé un contrat de mariage avec Jeanne de Sardy. Ce contrat est signalé dans l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par feu Jean Joseph Guillaume de Lenfernat, établi à partir du 21 février 1780 devant Edmé Prix Deschamps, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-285].

GALLIOT Jean :

- Le 14 septembre 1555, devant Mathurin Breton (promoteur en l'officialité d'Auxerre), est comparu le prêtre Laurent Villon, vicaire de Coulanges-la-Vineuse, lequel a reconnu devoir à l'honorable homme Jean Galliot, domicilié à Entrains (58), la somme de six livres tournois. Cette reconnaissance de dette est signalée dans l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par Anne Michel, veuve dudit Mathurin Breton, inventaire dressé du 21 janvier au 6 février 1567 par Louis Tribolé, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-435].

GRUELLE Perrette :

- Le 17 janvier 1539 *n.s.*, à la cour des comptes de Paris, un mandement signé Thiboust a été adressé à maître Edmé Fauleau, receveur du domaine du roi au bailliage et en la prévôté d'Auxerre, ordonnant à celui-ci de verser la somme de 67 livres et 8 sols parisis (soit 84 livres et 5 sols tournois) à Jacques Robin, sergent à cheval du guet du roi en la ville de Paris, ceci pour avoir conduit des prisons de la Conciergerie à Paris aux prisons d'Auxerre maître Thomas Ansel et Perrette Gruelle, tous deux inculpés par la cour du parlement de Paris et envoyés à Auxerre pour y être jugés [AD 21, B 2618, folio 63 recto & verso].
- Au début de 1539 *n.s.*, maître Edmé Fauleau, receveur du domaine du roi au bailliage et en la prévôté d'Auxerre, a versé la somme de 64 sols parisis (soit 4 livres tournois) à François Huberson et Jean de Beauvais, sergents royaux au bailliage

d'Auxerre, pour s'être rendus ensemble en la ville d'Entrains et s'y être informés de la vie et renommée de maître Thomas Ansel et de son épouse (Perrette Gruelle), retenus prisonniers au château d'Auxerre et accusés « *de crime d'hérésie et secte luthérienne* » [AD 21, B 2618, folio 68 recto & verso].
- Le 22 février 1539 *n.s.*, à la cour des comptes de Paris, un mandement signé Thiboust a été adressé à maître Edmé Fauleau, receveur du domaine du roi au bailliage et en la prévôté d'Auxerre, ordonnant à celui-ci de verser la somme de 32 livres parisis (soit 40 livres tournois) à Pierre Genet, Guillaume Hinnot et Laurent Pourrée, sergents royaux au bailliage d'Auxerre, ceci pour avoir conduit des prisons d'Auxerre aux prisons de la Conciergerie à Paris maître Thomas Ansel et Perrette Gruelle, son épouse, qui ont fait appel de la sentence de mort prononcée contre eux par le bailli d'Auxerre [AD 21, B 2618, folios 65 verso & 66 recto].
- En 1539, maître Edmé Fauleau, receveur du domaine du roi au bailliage et en la prévôté d'Auxerre, a versé la somme de 16 livres et 4 sols parisis (soit 20 livres et 5 sols tournois) à Claude Rabutin, exécuteur de la haute justice à Auxerre, pour avoir mis à exécution la sentence prononcée par le bailli d'Auxerre à l'encontre de maître Thomas Ansel, médecin et chirurgien, et de Perrette Gruelle, son épouse, reconnus coupables « *des blasphèmes hérétiques exécrables par eux dits et proférés contre l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie* » et condamnés à être menés en une charrette depuis les prisons d'Auxerre jusque devant l'église Saint-Etienne dudit lieu et la chapelle Notre-Dame-des-Vertus, ceci pour y « *crier merci, demander pardon à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie, saints et saintes de paradis* », avant d'être ramenés à la place de la Fènerie pour y être brûlés [AD 21, B 2618, folios 69 verso à 70 verso].

LYRON Pierre :
- Le 26 septembre 1560, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence de maître Pierre Lyron, avocat auxerrois domicilié à Entrains (58), ainsi que de Jean Dugué et Jean Royer, tous deux clercs résidant à Auxerre, sont comparus les honorables hommes maître Philebert Grasset, avocat au siège présidial d'Auxerre, et Hugues Grasset, son frère, marchand demeurant à Nevers (58), lesquels ont procédé à un échange de biens : maître Philebert Grasset a cédé à son frère Hugues Grasset la moitié d'une métairie située au hameau de Chivres, en la paroisse de Courcelles (58), lui appartenant en indivis avec Pierre Grasset, son autre frère, dont il a hérité d'Eusèbe Grasset, leur défunt père, ainsi que deux pièces de vigne situées audit hameau de Chivres et une troisième pièce de vigne située quant à elle à Varzy (58) ; en échange, il a reçu de son frère Hugues Grasset tous les droits appartenant à ce dernier en la terre et seigneurie de Corbelin (fief de la châtellenie de Donzy situé en la paroisse de La Chapelle-Saint-André), droits issus du partage après décès des biens dudit défunt Eusèbe Grasset entre ses trois fils Philebert, Hugues et Pierre Grasset (et autres héritiers) [AD 89, 3 E 7-329, acte n° 264].

MOUTIER Jean :
- Le 23 mai 1561, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence de maître Louis Ancelot, procureur, et de l'honorable homme Pierre Cloppet, marchand, tous deux domiciliés en ladite ville d'Auxerre, ainsi que de Jean Godard, fils de Roger Godard, vivant à Merry-Sec, et de Jean Moutier (ou Motier), demeurant à Entrain (58), est comparu maître Michel Armant, fils de maître Barthélemy Armant, procureur en l'officialité d'Auxerre, et de feue Jeanne Ardré (ou Ardrée), lequel, ayant acquitté ses parents de leurs dettes envers Nicolas Guillot, marchand à Paris, et les ayant longtemps aidé à nourrir leurs filles, a reçu en donation de son père plusieurs biens, dont : la moitié d'une maison consistant en une chambre basse, des chambres hautes, un grenier, une cour et une place à l'arrière, le tout tenant d'une part à Pierre Cloppet et Jean Cloppet, d'autre part à maître Laurent Chrestien, par-devant à la grand-rue allant au pilori et par-derrière à ladite place, celle-ci tenant d'une part audit Laurent Chrestien, d'autre part à maître Etienne Fernier et par-devant à la rue allant à la boucherie ; la moitié d'un jardin situé au bourg Saint-Amatre à Auxerre, tenant d'un long à Nicolas Maslines, d'autre long à Jean Bellot, par-dessous à la veuve (nommée Marie Tuloup) et aux héritiers de maître Thomas Delavau et par-devant à la grand-rue ; et une denrée de vigne située au finage d'Auxerre, au lieu-dit de « *la chièvre* », du côté de la vigne blanche appartenant à l'abbé de Saint-Pierre-en-Vallée, une autre denrée de vigne ayant été attribuée à Germain Armant, à l'épouse de Nicolas (de) Morgnival et à Edmé Armant, autres enfants de ladite défunte Jeanne Ardré (ou Ardrée) [AD 89, 3 E 7-330, acte n° 95].

PAROT Etienne :
- Le 11 septembre 1555, le lieutenant criminel du bailliage d'Auxerre a adressé un mandement à maître Claude Fauleau, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, lui ordonnant de verser la somme de 48 sols parisis à Pierre Genet, sergent à cheval à Auxerre, ceci pour trois jours de vacation au cours desquels ce dernier a conduit des prisons d'Auxerre jusqu'à Entrains un nommé Etienne (?) Parot, condamné à y faire amende honorable [AD 21, B 2632, folios 27 verso & 28 recto].